

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n°31 du 17 mai 2024
Portant permission de stationnement pour emménagement

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de la société KALIFRANCE DEMENAGEMENT sise 7 rue de la voie des Prés 93420 VILLEPINTE pour emménagement au 15 rue de la Pommeraie à Vallenay en occupant temporairement le domaine public.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant l'emménagement.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le 3 juin 2024, la société KALIFRANCE DEMENAGEMENT est autorisée à procéder à stationner – avec un camion au 15 rue de la Pommeraie pour procéder à l'emménagement de son client.

Article 2 : Ce stationnement nécessitera les dispositions suivantes :

- Un passage sera laissé libre pour la circulation des piétons.
- Ce passage devra être sécurisé afin de protéger les piétons de tout accident.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : La société KALIFRANCE DEMENAGEMENT occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver le droit des tiers.

Article 5 : La gendarmerie de Châteauneuf sur Cher et le Maire de la commune de Vallenay sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
Le 17 mai 2024

Le Maire,
Marina DUPUY

